APRÈS ART. 20 N° **2085** 

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

## ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 2085

présenté par M. Thiériot

## APRÈS L'ARTICLE 20, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.